

COMMENT LE BESOIN EN AIDE ET SOINS EST-IL DÉTERMINÉ ?

Le CMS charge l'un de ses professionnels d'évaluer avec précision le besoin en aide et en soins. Rendu obligatoire par la loi, cette évaluation des besoins est prise en charge par les caisses maladies. Elle permet d'éviter que les prestations dispensées soient insuffisantes ou, au contraire, surabondantes.

Prestations de soins : une évaluation des besoins, faite par une infirmière, doit être validée par un médecin pour que les prestations soient remboursées par l'assurance.

Prestations d'aide : les besoins en aide sont évalués par une aide familiale, en tenant compte des possibilités de la personne et de la situation de l'entourage.